

Le chômage continue sa progression

Avoisinant ceux de 1997, les taux de chômage et de demandeurs d'emploi, avec leur progression constante et rapide, sont particulièrement inquiétants dans le canton (6,1%).

Dans le district du Locle (6,2%), le taux de chômage suit la tendance cantonale, même si les communes rurales, généralement moins touchées, amoindrissent cette progression. En Ville (7,4%), le secteur industriel, et notamment horloger, est particulièrement concerné, certaines entreprises procédant à des licenciements ou recourant au chômage partiel. La diversification des secteurs de production (pharmaceutique,...) permet néanmoins, dans une moindre mesure, de ralentir cette évolution (par rapport à la Ville de la Chaux-de-Fonds (8,3%) notamment).

Reste que la fin de la période estivale sera déterminante pour la progression du chômage. En effet, la plupart des entreprises, qui recourent déjà au chômage partiel, ont demandé à leurs collaborateurs de prendre l'entier de leur vacances cet été. Cette période de non production devrait permettre notamment de diminuer les stocks tout en espérant l'arrivée de nouvelles commandes. Si ces dernières ne se concrétisent pas, les entreprises risquent d'être tentées de procéder à de nouvelles vagues de licenciements.

Au niveau conjoncturel et national, le SECO (Secrétariat à l'Economie) ne prévoit de toute façon aucune embellie pour 2010. Dès lors, des questions cruciales devront être posées : Que faire face à un marché de l'emploi saturé depuis plusieurs années et qui ne cesse, à l'heure actuelle, de se contracter ? Que faire face à l'explosion des demandeurs d'emploi et de l'aide sociale, véritable bombe sociale ? Un retour aux fondamentaux de la gauche (réduction du temps de travail pour tous, allocation universelle,...) semble désormais plus qu'inévitable. Pourtant, enfermés dans leur schème néolibéral, les Conseillers fédéraux prévoient une nouvelle révision de la loi sur l'assurance-chômage. Avec une diminution du nombre d'indemnités pour une même période de cotisation, cette révision scandaleuse lancera une nouvelle partie de la population dans la précarité. Les Associations de Défense des Chômeurs (ADC) ont, pour leur part,

déjà promi le lancement d'un référendum. Affaire à suivre...

Le Locle et La Chaux-de-Fonds... UNESCO !!!

En date du 27 juin 2009, l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds a été reconnu au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Parfois décrié, car méconnu, l'urbanisme des deux villes des Montagnes neuchâteloises est le reflet de tout un pan de l'industrialisation horlogère du 19ème et 20ème siècle. Des ateliers-habitats d'horlogers de la fin du 18ème siècle aux grandes usines (Zénith ou Tissot par exemple) aux fenêtres imposantes – en raison de la lumière, si nécessaire au métier d'horloger – du 20ème siècle, en passant par les luttes sociales et la réalisation de véritables quartiers d'ouvriers, le caractère évolutif de notre industrialisation est particulièrement frappante.

Si La Ville de La Chaux-de-Fonds est connue pour son plan remarquable en damier, c'est-à-dire fonctionnel, égalitaire et utopique, la Mère commune, berceau de l'horlogerie, se base surtout sur le nombre de ses bâtiments de valeur (le Vieux Moutier, l'Hôtel de Ville, le Château des Monts, l'Hôtel des Postes, le Quartier-Neuf, ...) et le nombre important d'horlogers de renom : Daniel-Jean Richard, Charles Félicien Tissot, Ulysse Nardin ou Henri Grand-Jean pour ne citer qu'eux.

Cette inscription est l'aboutissement de plusieurs années de travail. Mes remerciements vont tout particulièrement à l'équipe technique, à savoir Jean-Daniel Jeanneret naturellement, mais aussi Jean-Marie Cramatte, Denis Clerc, Aline Henchoz, Jacques Bujart, Oliver Martin et Anouk Hellmann.

Bref, Cités ouvertes, Cités généreuses, les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont désormais des Cités d'exception.

« Urbibus et Orbi » (aux villes et au monde)

Le Locle et La Chaux-de-Fonds vont bien,

Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont fort,

Le Locle et La Chaux-de-Fonds vous embrassent !

[Voire aussi : UNESCO : Inscription des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds (urbanisme horloger)]